

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

3

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trente septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

21

De votants

22

### OBJET

Eglise Ste Marie Madeleine :  
Validation du devis pour la pose  
de jauges témoins et demande de  
subvention auprès de la DRAC

Date de la convocation : 23/09/24

Nombre de votes pour : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

### Absents représentés :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles

### Absente excusée :

Mme Anik MATS

Secrétaire : Mme DELPLANQUE Sophie

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour faire suite au diagnostic de restauration générale de l'église, il apparait nécessaire, dans un premier temps, de poser des jauges témoins qui permettront de suivre l'évolution de la structure avant d'envisager le programme des travaux.

CONSIDERANT le devis de la Sté « Les Gars des Eaux » AFD 80

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE**

**VALIDE** le devis de la Sté « Les Gars des Eaux » AFD 80 d'un montant de 12 270.00 € HT

**AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40 %, soit 4 908.00 €

**S'ENGAGE** à prendre en charge le montant restant tel que mentionné sur le plan de financement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240930-01OCT24\_03-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

